

*Initiatives parlementaires*

en deux postes par jour, sept jours sur sept, un peu comme le font déjà les députés.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord):** Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre aujourd'hui la parole au sujet de ce projet de loi. À l'instar de la députée du Yukon, je souhaite sincèrement qu'aucun Canadien n'ait jamais à vivre l'anxiété et le stress qui découlent de l'impossibilité de trouver un bon emploi qui soit suffisamment rémunérateur pour les faire vivre, sa famille et lui. Je loue sa compassion et son désir de trouver le moyen d'aplanir cette difficulté, notamment, que trop de Canadiens doivent affronter.

Malheureusement, la mesure qu'elle propose dans le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie ne peut tout simplement pas réaliser cet idéal. Ce serait merveilleux s'il suffisait de mettre les bons mots sur papier, par l'intermédiaire de nos représentants élus, pour supprimer les problèmes et l'incertitude qui règnent dans les sphères politique, économique et sociale de notre société. Mais les choses ne fonctionnent pas comme cela. J'en suis venue à cette conclusion après avoir observé les gouvernements passés et présents, y compris certains de notre pays, prendre des décisions.

Croire qu'une bureaucratie d'État va d'une certaine façon créer des emplois pour tout le monde n'est certes pas une idée nouvelle. Le slogan bien connu de l'ancienne Union soviétique était le suivant: «que chacun fournisse selon ses capacités et reçoive selon ses besoins». Cela a donné ce que les travailleurs polonais, avec leur humour noir caractéristique, résumaient comme ceci: «Nous faisons semblant de travailler et le gouvernement fait semblant de nous payer».

Il serait cruel de faire croire aux Canadiens que le gouvernement leur doit des emplois ou est même capable de leur donner un emploi à tous. Le gouvernement actuel est d'autant moins capable de faire cela qu'il est déjà endetté de un billion de dollars et qu'il consacre 41 milliards de dollars chaque année au service de cette dette, montant qui augmente sans cesse.

Le fardeau fiscal que les travailleurs canadiens assument rien que pour payer les dépenses actuelles est déjà extrêmement lourd. Où prendra-t-on l'argent pour créer le ministère de l'Abondance que prévoit ce projet de loi? Les gouvernements ne fabriquent pas d'argent. L'argent qu'ils utilisent provient des poches des citoyens. Même si l'impôt sur le revenu et les autres taxes leur rapportaient de nouvelles recettes, les coûts administratifs de la mise en oeuvre de la mesure proposée constitueraient des dépenses supplémentaires appréciables.

Si l'augmentation des dépenses gouvernementales au titre des programmes, les emprunts supplémentaires et l'alourdissement du fardeau fiscal, qui s'associeraient à cette mesure, pouvaient procurer des emplois, il y aurait déjà suffisamment de programmes au Canada pour donner trois emplois à chaque Canadien. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Étant donné que c'est le gigantisme de l'appareil gouvernemental et des programmes publics ainsi que l'ingérence dans le fonctionnement de l'économie qui nous ont mis dans la situation financière désastreuse où nous sommes aujourd'hui, je suis tout à fait étonnée que quelqu'un propose d'en rajouter.

Permettez-moi de mentionner quelques-uns des défauts évidents du projet de loi. Aux termes de l'article 3, le gouvernement donnerait priorité à la mise en oeuvre de mesures suffisantes pour réaliser le plein emploi au Canada et instituerait des programmes assurant une possibilité d'emploi à tous les Canadiens adultes qui veulent travailler.

Tout d'abord, il s'agit là d'énoncés vagues et optimistes. L'absence de précisions sur la façon de parvenir à une situation idéale sous-entend que le gouvernement devrait dépenser des fonds publics pour créer des emplois sans créer la richesse et sans générer la croissance nécessaires.

Il me semble que nous avons déjà essayé beaucoup de recettes du même genre tout au long de notre histoire sans réussir à créer d'emplois à long terme. Le dernier exemple en date nous est donné par le programme que le gouvernement actuel a adopté pour aider les jeunes sans emploi. Il ne s'agit en l'occurrence que de distribuer différemment des fonds publics à des jeunes qui exécutent des fonctions ordinaires. Ces jeunes n'ont pas d'emplois à long terme et n'acquiescent aucune nouvelle compétence.

Pendant la première année de son mandat, le premier ministre de l'Ontario a tenté de sortir de la récession en accroissant les dépenses. Nous savons où a conduit sa stratégie. Cette façon de penser a déjà amené le Canada au bord de la faillite. Les investisseurs ont perdu confiance, ce qui a entraîné des pertes d'emplois et a fragilisé notre économie.

Les mesures gouvernementales de ce genre ont également un effet à la hausse sur les taux d'intérêt. L'augmentation incessante des dépenses gouvernementales conduit à des taux d'imposition excessifs qui, à leur tour, créent l'inflation, laquelle étouffe l'esprit d'entreprise.

• (1155)

La meilleure façon de créer de l'emploi et d'atteindre ainsi les objectifs de ce projet de loi, c'est d'éliminer le gaspillage de fonds publics, de supprimer la réglementation et les autres obstacles qui nuisent au commerce, de réduire les dépenses et de diminuer les impôts. Dans ce contexte, nous aurions une bureaucratie beaucoup moins lourde qui répondrait aux besoins réels des entrepreneurs canadiens. Les Canadiens auraient plus d'argent à leur disposition pour créer des entreprises, et les profits seraient assez alléchants pour récompenser ceux qui ont voulu travailler fort et prendre des risques. Nous ne pourrions avoir une économie forte et vibrante que lorsque les Canadiens seront prêts à risquer leur propre capital.

Des études ont révélé qu'un pourcentage important d'emplois à long terme sont créés par un secteur de la petite entreprise en bonne santé, comme vient de le signaler d'ailleurs le député d'en face.

Il ne faut pas que les exigences du gouvernement empêchent les Canadiens de travailler et de réaliser leurs rêves. Nous n'avons pas besoin d'un autre ministère et d'une autre série de règlements pour stimuler l'emploi.

Ce projet de loi prévoit l'établissement d'un plan préliminaire comprenant une estimation du nombre d'emplois dont sa réalisation entraînera la création ainsi que le calendrier de sa mise en